

ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Taillbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 70 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 31 Mai 1877.

### M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL AUX PROCUREURS GÉNÉRAUX.

M. le duc de Broglie, président du conseil, ministre de la justice, garde des sceaux, a adressé aux procureurs généraux la circulaire suivante :

« Monsieur le procureur général,  
 M. le Président de la République, en se séparant de son ministère et en inaugurant une nouvelle ligne politique, a fait un usage légal de sa prérogative constitutionnelle. Le message qu'il a adressé aux Chambres a expliqué à la France le motif et le but de cette grande résolution. Il s'y déclare, comme vous l'avez vu, aussi fermement résolu que par le passé à respecter et à maintenir les institutions qui sont l'œuvre de l'Assemblée de qui il tient le pouvoir et qui ont constitué la République. S'il est intervenu dans la marche de la politique, c'est pour arrêter l'envahissement des théories radicales, incompatibles à ses yeux, sous quelque forme de gouvernement que ce soit, avec la paix de la société et la grandeur de la France.  
 Rien n'étant changé, ni dans les lois constitutionnelles ni dans aucune autre, je n'ai rien à changer non plus aux instructions qui vous ont été adressées, sur le respect qui leur est dû, et sur l'esprit que vous devez porter dans leur application. Mais vous sentez vous-même que plus les passions politiques s'animent autour de vous, plus les questions qui s'engagent sont de nature à les exciter, plus vous devez redoubler de fermeté et de vigilance dans l'accomplissement de tous vos devoirs.  
 Parmi les lois dont la garde vous est confiée, les plus saintes sont celles qui, partant de principes supérieurs à toutes les constitutions politiques, protègent la mo-

rale, la religion, la propriété et les fondements essentiels de toute société civilisée. Ce sont celles-là précisément qui sont chaque jour l'objet des attaques d'une presse dont l'injurieuse grossièreté dépasse toute limite. En la rappelant par une répression ferme au respect d'elle-même et de ses lecteurs, vous vengerez la conscience publique indignée.

» Il est en outre, dans la période de discussions ardentes que nous traversons, plusieurs points qui doivent appeler tout particulièrement votre attention.

» On a essayé plus d'une fois, dans ces derniers temps, de présenter par des moyens plus ou moins détournés, soit l'apologie, soit même la réhabilitation de la douloureuse guerre civile qui a désolé Paris en 1871. Quelques journaux ont même eu recours, dans ce dessein (contrairement aux prescriptions positives de la législation), à la collaboration d'individus condamnés et proscrits pour ces faits odieux. Vous ne devez souffrir aucune de ces tentatives. Il importe à la morale publique que rien ne vienne atténuer l'horreur salutaire que cette époque néfaste a laissée dans la mémoire des populations.

» Vous devez me signaler avec soin et désigner à la poursuite des magistrats placés sous vos ordres toutes les offenses qui pourraient être dirigées contre le chef de l'Etat. Bien que son initiative se soit fait sentir dans les derniers événements, sa responsabilité est toujours couverte par celle de ses ministres, et l'offense, sous aucune forme, ne doit monter jusqu'à lui.

» La tactique plus que jamais mise en œuvre par les partis, et qui consiste à troubler l'opinion par de fausses nouvelles, ne doit pas être réprimée avec moins de vigilance. Jamais cette manœuvre n'a été pratiquée avec plus d'audace et d'acharnement qu'aujourd'hui. Des rumeurs de toute nature sont propagées avec une activité systématique, par toutes les voies publiques ou secrètes, dans le dessein d'inquiéter le pays sur les relations du gouvernement avec les puissances étrangères, et sur le maintien de

la paix, ce bien inestimable qui lui est plus que jamais cher, après tant de malheurs. Il faut démasquer à tout prix cette conspiration de la calomnie, qui se fait un jeu de paralyser les affaires, d'arrêter l'élan de la prospérité publique, au risque d'amener elle-même les dangers dont elle menace. Car rien ne serait plus propre à troubler nos bons rapports avec les nations alliées que de faire croire, contrairement à toute vérité, qu'il existe en France une secte ou un parti assez criminel pour vouloir déchaîner sur l'Europe les maux d'une nouvelle guerre.

» Vous êtes muni contre ces fausses interprétations de toutes les armes nécessaires. L'article 45 non abrogé du décret du 47 février 1852 punit la propagation de fausses nouvelles de peines dont la sévérité s'accroît quand le délit est commis de mauvaise foi et peut avoir pour conséquence de troubler la paix publique. Vous en assurerez l'exécution et vous ne laisserez pas oublier que ce n'est pas seulement la fausse nouvelle propagée par la voie de la presse qui tombe sous l'application de la loi, mais que sous quelque forme que le mensonge se produise, dès qu'il est proféré publiquement, il peut être puni.

» Tels sont, monsieur le procureur général, les devoirs particuliers auxquels je vous recommande de rester attaché dans la situation présente. En les remplissant avec son zèle accoutumé, la magistrature française s'attirera peut-être, de la part des partis qui gênent son action tutélaire, le redoublement des attaques auxquelles nous venons tout récemment de la voir en butte. Cette perspective, j'en suis sûr, ne l'arrêtera pas. Et quant à moi, placé à sa tête, sans avoir l'honneur de lui appartenir, par la confiance de M. le Président de la République, ce sera mon devoir de la défendre et de lui rendre en toute occasion le témoignage qu'elle mérite. C'est une tâche à laquelle je ne failirai pas.

» Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée. »

### Chronique générale.

Le journal de M. Gambetta revient sur la question de la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon, et nous trouvons, au milieu de trois colonnes que la République française consacre à l'examen de cette question, la déclaration suivante : « Rien donc n'est mieux compris, n'est mieux connu et rien ne paraît plus acceptable, le respect nous défend de dire plus désirable, que le résultat de la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon. »

A la suite de la lettre de M. le garde des sceaux, les parquets poursuivront avec la dernière rigueur les feuilles radicales qui cherchent la popularité en acceptant la collaboration des résidus de la Commune; dont les noms ne sont un secret pour personne, derrière les pseudonymes transparents, les initiales éloquentes, les formules significatives qui les abritent. Il était nécessaire de faire cesser cette scandaleuse violation de la loi.

A l'étranger, nos agents diplomatiques ont transmis au gouvernement les meilleures nouvelles relatives à l'impression favorable produite auprès de tous les cabinets d'Europe par le mouvement politique du 46 mai et l'attitude du gouvernement du Maréchal.

Un mouvement important se prépare dans le personnel des fonctionnaires du ministère des finances, ainsi que dans celui de l'instruction publique.

Plusieurs journaux ont donné des détails inexacts sur une réunion des sénateurs du groupe constitutionnel, tenue chez M. le comte de Bondy. Voici la vérité à cet égard : Les sénateurs du groupe constitutionnel

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (\*).

(Suite.)

Dès que M<sup>me</sup> de Léglise se fut retirée, Saba sortit de sa poche une lettre qu'il remit à sa femme et que celle-ci lut attentivement.  
 — C'est incroyable ! dit-elle ; alors il avait raison ? Mais non, c'est impossible !  
 — Moi, je commence à y croire.  
 — Comment s'y prendre toutefois, quant le moment sera venu ?  
 — Ah ! voilà le difficile ! Pour recevoir une nouvelle de ce genre, il faut beaucoup de précautions. Tout d'abord notre contentement fera prévoir qu'il se passe quelque chose d'insolite, et, peu à peu...  
 — Mais si la réalisation de ce rêve n'avait pas lieu ? Quelle déception ! Tu connais mon frère : quand il raconte quelque chose, on doit en rabattre plus qu'à la moitié.

(\*) Tous droits réservés.

— Ceci n'est pas une plaisanterie et je ne saurais m'arrêter à l'idée qu'il veut nous torturer tous. Or, puisqu'il nous dit d'y préparer Rose, c'est qu'il est sûr de son affaire. A la prochaine lettre de Delphin, nous devons donc commencer notre récit.

Cette nouvelle lettre arriva, et si quelqu'un fut embarrassé alors, c'était bien messire Jacques-Joseph Joly de Tampon de Saba. Il était visiblement agacé et alla s'enfermer dans son cabinet de travail où il se mit à déranger tous les papiers de ses tiroirs. On l'entendait monologuer en remuant les meubles.

— Qu'a donc mon père ? dit Rose.  
 — Il est content, répondit M<sup>me</sup> de Saba.  
 — Et c'est ainsi qu'il témoigne sa joie ? Je vais voir cela.

C'était maintenant un *panemonium* que le cabinet de Saba qui cherchait des précautions oratoires jusque sous les tabourets. Il préparait un discours à l'adresse de petite reine et convenait, de bonne foi, que les premières phrases ne venaient point à son gré.

La vue de Rose l'interloqua complètement.  
 — Ah ! te voilà, ma mignonne aimée, te voilà ! je suis ravi...

— Au point de faire tout ce désordre ?  
 — Certainement, parbleu ! Figure-toi que ton oncle va nous arriver un de ces jours... il m'a écrit...

je te ferai voir sa lettre tout à l'heure. Mais il ne s'agit pas que de cela : on m'a conté une histoire qui nous intéresse... Connais-tu la légende d'Escalup ? — non ; car personne n'a pu te la conter ; puis, c'est un récit du moyen âge. Cherchons plus près de nous : as-tu vu le colonel Brocq ?

— Brocq ? j'ai entendu ce nom-là très-souvent. N'est-ce pas un de nos parents ?

— Un parent d'assez près même, qui commandait au siège de Saint-Sébastien, lors de la dernière guerre d'Espagne. Le colonel est présentement en garnison à Agen. Or, il lui est arrivé, ou plutôt c'est à la colonelle que la chose est arrivée, et ce fait ne doit pas être isolé assurément ; il lui est arrivé d'être mort pendant la campagne d'Allemagne, je ne sais plus à quelle bataille.

— Et qui l'a ressuscité ?

— Tu vas voir : on le savait donc mort, et un an s'était écoulé depuis son décès, lorsque sa femme, sur le point d'entrer au couvent, reçut un jour la visite d'un homme lui annonçant que le capitaine Brocq — il était alors capitaine — pourrait bien se présenter avant peu de temps chez elle et qu'elle ferait pas mal de renoncer à son projet de prendre la voile. Cette nouvelle parut absurde à M<sup>me</sup> Brocq : elle crut avoir affaire à un fou, et, sans attendre la fin de la conversation, elle se leva pour appeler des voisins. Or, que vit-elle, en ouvrant la porte de son appartement ? — Son mari était là, maigre,

hâve et vêtu comme un voleur ! La pauvre femme en pensa mourir de saisissement.

— Je crois bien, dit Rose. Pour moi, je serais tombée de peur... et aussi de joie. Et c'est là ce qui te fait tant rire ?

— Ce n'est pas ça ! Je suis content du retour de Delphin ; mais je ne t'ai pas dit comment le capitaine Brocq était redevenu vivant. Blessé grièvement, il était couché sur le sol au milieu des morts et ne donnait pas le moindre signe de vie. C'en était fait de lui : on allait sans doute le ramasser et le jeter comme les autres dans la fosse, lorsqu'un corbeau s'avisait de se poser sur sa tête et de lui donner un grand coup de bec. Le capitaine poussa un gémissement qui appela l'attention des maraudeurs ennemis et il leva le bras pour chasser l'oiseau vorace. Ce bras levé, voilà son salut ! On vint à lui, on l'emporta, on le garda prisonnier. Un an plus tard, il put s'échapper et revenir en France. L'histoire te paraît-elle digne d'intérêt ?

— Certainement ; et, comme tu le disais, ce fait ne doit pas être isolé pour bien des familles.

— Voilà ce que je pense. Ainsi, par exemple, tous ceux dont on n'a pu certifier testimoniallement la mort, peuvent ne pas être morts. Songe donc quelle joie ce doit être quand on apprend une nouvelle semblable !

— Oui ; une joie délirante, un ravissement inef-fable !



se réunissent tous les mercredis chez M. de Bondy, l'un d'entre eux. A la dernière réunion, qui était plus nombreuse que d'habitude, on a discuté l'éventualité d'une demande de dissolution.

MM. d'Audiffret-Pasquier et Bocher ont pris la parole. Conformément à leur avis, la réunion a décidé qu'elle voterait la dissolution, si le Maréchal la demandait personnellement.

Dans une grande administration, on relève en ce moment les professions de foi de tous les députés républicains qui, aux dernières élections, se sont appuyés du nom du Maréchal auprès de leurs électeurs pour obtenir leurs voix.

#### On écrit de Compiègne :

Après le passage du Maréchal, un fait d'un caractère très-grave a eu lieu à Compiègne. Les radicaux ayant résolu de prendre leur revanche de l'accueil sympathique que le maréchal de Mac-Mahon avait reçu la veille dans cette ville, MM. Douville de Maillefeu, Pascal Duprat et André Rousselle sont venus organiser une manifestation contre le Maréchal. Ils ont pris part au banquet de l'exposition industrielle et l'ont transformé en un banquet politique. Ils y ont prononcé des discours où le maréchal de Mac-Mahon a été attaqué avec l'hostilité la plus violente. Cette manifestation, illégale autant qu'inconvenante, a vivement ému la population de Compiègne.

#### LES RÉCEPTIONS DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a reçu lundi, après midi, le personnel de son département.

M. le ministre avait à ses côtés son chef de cabinet, M. Decoux-Lagoutte, et les directeurs du ministère.

S'adressant au personnel de l'administration, M. Brunet s'est exprimé à peu près dans ces termes :

« J'étais impatient, messieurs, d'entrer en communication directe avec vous, et j'ai regretté le retard que des nécessités impérieuses m'ont imposé pendant une semaine. Ce n'est pas sans inquiétude et une légitime défiance de moi-même que je me suis vu appelé, par la confiance de M. le Maréchal-Président de la République, à prendre la direction d'un département ministériel auquel mes antécédents professionnels ne semblaient pas me destiner. Mais, dès les premiers renseignements qui m'ont été fournis sur le personnel, j'ai dû me rassurer. Je sais que les divers services ont à leur tête des hommes non moins distingués par leur mérite que par le sentiment du devoir qui les anime, et qu'ils sont entourés de collaborateurs rivalisant avec eux de zèle et de dévouement.

Je sais, en outre, quel esprit d'union règne parmi vous; vous formez, m'a-t-on dit, une véritable famille. Dans cette famille,

messieurs, je vous demande une place, et vous pouvez me l'accorder sans défiance; je viens à vous, en toute loyauté, plein d'estime et de sympathie pour vos personnes et vos travaux.

Le ministre auquel je succède a mérité, par la très-utile part qu'il prenait à votre œuvre, de laisser parmi vous des regrets qui l'honorent autant qu'ils vous honorent vous-mêmes; la dissidence des opinions politiques ne saurait m'empêcher de lui rendre cette justice.

Je veux, à mon tour, messieurs, m'associer à vos travaux, et je tiendrai à honneur de laisser un jour à mon successeur les divers services dans des conditions non moins bonnes que celles dans lesquelles je les prends aujourd'hui. Vous trouverez peut-être ce programme ambitieux: avec le concours d'hommes tels que vous, il n'est pas irréalisable.

Recevant ensuite les professeurs des Facultés de Paris, M. le ministre a rendu hommage à l'éclat de leur enseignement, qui place, dit-il, la France à la tête des nations civilisées.

Aux professeurs de la Faculté de théologie, M. Brunet a exprimé en outre la confiance que leur enseignement ne pouvait que « propager cet esprit de sagesse et de conciliation qui, dans les circonstances présentes, est plus nécessaire que jamais. »

Il a ensuite entretenu la commission de l'inventaire des richesses d'art de la France, en insistant sur les services qu'elle est appelée à rendre dans nos départements, où l'ignorance et la cupidité ont été si souvent les causes de disparition d'un grand nombre d'objets d'art fort importants.

Messieurs, a-t-il dit, j'attends de vous des services qu'on ne saurait trop apprécier. Votre création récente est encore peu connue. Je contribuerai avec vous à la répandre, et je ne doute pas que nous n'arrivions à rendre à l'art des services signalés, si vous continuez à mettre l'ardeur qui vous a permis déjà d'achever un premier volume de votre inventaire.

A ce sujet, le ministre a raconté qu'il se souvenait d'un temps, qui n'est pas encore éloigné, et où il a vu les merveilleux émaux de Limoges ramassés dans tout ce pays par des chaudronniers qui en brisaient l'émail pour en employer le cuivre; la constatation officielle des objets d'art appartenant à nos grands établissements et aux églises ne peut qu'éveiller l'attention, l'étude et le respect des populations pour tout ce qui touche aux arts et aux industries artistiques.

Parmi les députations qui ont été encore reçues, nous signalerons notamment celles de l'École supérieure de pharmacie, de l'École normale supérieure, de l'Académie de médecine, des grandes bibliothèques de Paris, du Muséum d'histoire naturelle ayant à sa tête son vénérable directeur, M. Chevreul, du Collège de France, celle-ci conduite par M. le sénateur Laboulaye, de l'École pratique des hautes études, de l'École des char-

les, du Bureau des longitudes, des Observatoires de Paris et de Montsouris, du conseil départemental de l'instruction publique de la Seine, de l'École des beaux-arts, des musées nationaux, des manufactures de Sèvres et des Gobelins, la commission des travaux historiques, la commission de l'inventaire des richesses d'art, la Société des chefs d'institution, les inspecteurs généraux des travaux diocésains, les commissions des monuments historiques, le Conservatoire de musique, le comité de la Comédie-Française, les directeurs des théâtres subventionnés, l'Association des artistes dramatiques, les proviseurs et professeurs des lycées et collèges de Paris, etc.

A chacune de ces députations, M. le ministre a adressé une allocution cordiale, promettant son concours le plus dévoué et se déclarant prêt à saisir toutes les occasions qui lui seraient offertes de servir utilement les intérêts qui lui sont confiés.

Ses paroles ont été accueillies de tous avec la plus vive sympathie.

On dit que dans les conseils du gouvernement doit s'agir la question de savoir si les élections de la Chambre des députés n'auraient pas lieu avant celles des conseillers généraux.

La Correspondance universelle annonce, d'après son correspondant de Londres, et sous les plus extrêmes réserves, que la santé de la reine Victoria serait dans un état de nature à inspirer à son entourage de sérieuses inquiétudes.

Quoi qu'en dise l'Union, la Patrie persiste à dire qu'on peut considérer comme certain le vote par l'extrême droite de la dissolution. Ceux des députés conservateurs qui partagent les opinions de ce groupe et en suivent la ligne politique, affirment que leurs amis ont pris des engagements formels à cet égard. La Patrie ajoute que les uns et les autres sont en parfaite communauté de vues.

Les deux officiers de dragons prussiens qui ont provoqué l'incident de Nancy, ont été punis de huit jours d'arrêt par leurs chefs pour s'être rendus dans cette ville sans autorisation.

#### CE QUE SERAIT La Révolution sociale Par Proudhon.

Écoutez Proudhon, le révolutionnaire implacable, nous dire ce que deviendrait la société si ses amis les radicaux triomphaient. N'est-ce pas l'histoire de la révolution 1870-71 qui a été tracée à l'avance dans ces lignes ?

La Révolution sociale ne pourrait aboutir qu'à un immense cataclysme dont l'effet immédiat serait :

l'histoire du capitaine Brocq, je ne m'en tirais pas ! Il ajouta tout haut, en s'esquivant : — Je te laisse avec la mère, petite reine. Elle te communiquera la lettre de Delphin qui, certes, vient d'acquiescer de nouveaux droits à ton affection. Avec l'aide de Dieu, ton rêve va se réaliser.

(A suivre.) BIREMONT DE LAQUEILLE.

#### LES PETITES COMMUNIANTES.

Comme l'on voit les blancs pétales  
D'une admirable rose-thé,  
L'un après l'autre, un jour d'été,  
S'effeuiller sur les blanches dalles ;

Comme l'on voit des oiseaux blancs,  
Noyés dans la lumière blonde,  
Sur la terre où la fange abonde  
Poser leurs petits pieds tremblants ;

Ainsi, blanches et souriantes,  
Les premières communiantes  
Descendent les degrés du chœur,

Et leur virginal phalange  
Qui tient de la femme et de l'ange  
Rajeunit et charme le cœur.

— Je ne suis pas tout à fait de ton avis : de telles joies font peur. Il me semble, moi, que ma tête et mon cœur... enfin, je ne sais pas.

— Tu crois?... alors le bonheur est dangereux ?

— Plus que la douleur, c'est mon idée; et pour ma part, s'il me fallait annoncer à quelqu'un un fait de cette nature, je ne saurais comment m'y prendre. J'inventerais peut-être bien une histoire, mais pour arriver à la fin je perdrais courage.

— Oh ! avec des ménagements, des allusions...

— Non. Ainsi crois-tu, par exemple, que m'adressant à toi, dont je connais la fibre délicate, j'irais raconter que ton mari, dont le sort est inconnu et que tu crois décédé, a pu être fait prisonnier comme le capitaine Brocq et que tu vas le revoir ?

— Pourquoi pas ? Mais je n'attendrais pas jusqu'au bout, je devinerais qu'il est vivant et je l'aiderais à me découvrir la vérité.

— Je ne m'y fierais pas ! Nous avons été témoins de l'impression terrible qu'a éprouvée ici-même un père en apprenant la mort de son fils. Eh bien, si ce père était là, maintenant, à la place, penses-tu qu'il me serait facile de lui dire : « Votre fils a disparu, mais rien ne dit qu'il n'a pas été fait prisonnier, rien ne dit qu'il ne reviendra pas, rien ne dit qu'il n'est pas en route pour revenir enfin ! »

Saba avait articulé lentement sa dernière phrase,

et son regard semblait vouloir pénétrer dans l'âme de la jeune fille.

Le visage de Rose devint subitement pâle : elle s'était assise et, d'une voix triste et douce, elle répondit :

— Si tu pouvais ainsi parler aujourd'hui... Hélas ! pourquoi n'est-ce pas la vérité ?

M<sup>me</sup> de Saba se présenta dans le cabinet au même moment. Elle paraissait émue.

— Mon enfant, continua Saba, c'est une hypothèse très-vraisemblable. Moi, je te l'avoue, je...

— Y a-t-il quelque chose ? dit tout à coup la jeune fille, en se levant. Tu m'as dit que mon oncle allait revenir... Et puis, cette narration?... Je vous en prie tous les deux, ne me cachez rien. Sur quoi te fonde-tu pour supposer qu'il... n'est peut-être pas mort ?

— J'ai toujours eu cet espoir, ma chère mignonne; oui, j'ai cet espoir.

— Rien que l'espoir ? Tu n'as aucun indice ?

— Oh ! mon enfant chérie, dit alors M<sup>me</sup> de Saba, nous serons si heureux de ton bonheur. Espère aussi, et sans nul doute, avant peu...

— Avant peu ? Ai-je bien entendu ?

Rose, à ces mots, se jeta dans les bras de sa mère et versa d'abondantes larmes. Il n'y avait plus rien à redouter des effets d'une émotion trop vive.

— C'est égal ! pensait messire Tampon, l'affaire était diablement difficile à conduire, et, sans

De stériliser la terre ;

D'enfermer la société dans une camisole de force Et s'il était possible qu'un pareil état de choses se prolongeât seulement quelques semaines, quatre millions d'hommes.

Quand le gouvernement sera sans ressources ; Quand la nation aura dévoré son avant ; Quand le pays sera sans production et sans commerce ;

Quand Paris affamé, bloqué par les départements, n'expédiant plus, ne payant plus, restera sans arrivages ;

Quand les ouvriers, démoralisés par la perte des clubs et par le chômage des ateliers nationaux, se feront bandits pour vivre ;

Quand un million de prolétaires sera croqué par la propriété ;

Quand l'Etat requerra l'argenterie et la bijouterie des citoyens pour les envoyer à la Monnaie ;

Quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions ;

Quand le paysan, faute de numéraire, payera le pôt en nature ;

Quand, par la rareté des denrées, on aura supprimé les barrières et porté le dernier coup à l'industrie nationale ;

Quand les bandes affamées parcourront le pays et organiseront la maraude ;

Quand le vagabondage sera devenu la coutume commune ;

Quand le paysan, le fusil chargé, gardant sa colte, abandonnera la culture ;

Quand la première gerbe aura été pillée, la première église profanée, la première torchon allumée ;

Quand le premier sang aura été répandu ;

Quand la première tête sera tombée ;

Quand l'abomination de la désolation sera sur toute la France ;

Oh ! alors, vous saurez ce que c'est qu'une révolution provoquée par des avocats, accompagnée par des artistes, conduite par des romanciers et des poètes !

La Terreur ! Une multitude, alarmée par l'invasion, alarmée par la trahison, consternée par le danger de la patrie, déguenillée, déchâtrée, ivre, ivre de vengeance et de frayeur ;

Des piques, des haches, des sabres nus, des perets et des marteaux ;

La cité morte et silencieuse, ses portes fermées et gardées ;

Les maisons fouillées, les prisons vidées, détenus égorgés ;

Le canon de détresse résonnant ;

La police au foyer de la famille, les suspects suspectés, les paroles écoutées, les larmes vées, les soupirs comptés, le silence épié, le nage et les dénonciations ;

Les réquisitions inexorables ; les emprunts et progressifs ; le papier monnaie déprécié ;

Le maximum, l'accaparement, les denrées fouies, et la peur de famine, plus cruelle que le faim ;

La guerre civile et l'étranger sur la frontière ;

Les abjurations lâches ; les apostasies hypocrites ; les ignobles reniements ; les proconsulats impitoyables ; le comité de salut public ; un conseil suprême, au cœur d'airain ;

L'échafaud ;

Voilà les fruits de la Révolution !

Je répudie de toutes mes forces le socialisme impuissant, immoral, propre seulement à faire dupes et des escrocs !

Pour moi, je le déclare, en présence de cette propagande souterraine qui, au lieu de combattre le grand jour et de défer la critique, se cache dans l'obscurité des ruelles ; en présence de ce socialisme éhonté, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité sans frein, de cette hébététe de cœur et de cœur qui commence à gagner une partie des travailleurs, je suis pur des infamies socialistes.

#### Guerre d'Orient.

Londres, 30 mai. — Dans son discours à un banquet avec M. de Bismark, le comte Schouvaloff a assuré que la Russie n'a en vue aucun agrandissement de territoire dans l'Europe d'Europe, mais qu'elle demanderait l'indemnité de guerre que la haute Allemagne lui soit cédée. La ligne de frontières tant les intérêts anglais près de l'Angleterre comprendrait Kars et Erzeroum, sous seule condition que l'Angleterre (Standard)



Le *Messageur officiel* constate que toutes les nouvelles télégraphiques des armées du Danube et du Caucase annoncent que les pluies grossissent les rivières, endommagent les routes, détrempent le sol ; le chemin de fer de Roumanie a beaucoup souffert ; les mouvements de troupes et le transport de munitions sont considérablement ralentis.

Saint-Petersbourg, 30 mai.  
Le commandant en chef de l'armée du Caucase mande à la date du 29 mai :

Le général Tergoukanoff a découvert, dans une reconnaissance, le 26, un camp fortifié à Alachkerie et à Azkhan, contenant camps à Alachkerie et à Azkhan, contenant ensemble douze bataillons. A la fin de la reconnaissance, apparurent des bandes kurdes ; elles furent dispersées par les cosaques, qui eurent deux tués et deux blessés.

Le 25, la division Loris Mélikoff eut, à Magardoik, un combat de mousqueterie avec des troupes de toutes armes sorties de Kars. Une partie des cosaques combattant à pied tint tête à l'ennemi avec avantage, grâce à la supériorité des armes. Nous avons eu un tué et six blessés, l'ennemi a eu quarante morts.

Constantinople, 29 mai.  
Les ambassadeurs ont fait une démarche auprès du grand-vizir pour se plaindre de la conduite d'Ali-Pacha dans la Dobroudja. La population non musulmane de cette province se trouve réduite à la plus affreuse misère, par suite des exactions et des brigandages des irréguliers Circassiens, Bachibozouks et Tartares.

Autriche. — Les préoccupations du gouvernement autrichien en ce qui concerne la Serbie paraissent se calmer. On mande de Vienne que cet apaisement des esprits dans les hautes régions politiques austro-hongroises serait le résultat d'une entente qui se serait établie entre la Russie, l'Autriche et la Turquie. La première de ces puissances aurait pris, vis-à-vis de l'Autriche, l'engagement de faire observer par la Serbie une stricte neutralité. L'Autriche, à son tour, aurait obtenu de la Porte ottomane la promesse de ne rien entreprendre sur le territoire serbe, tant qu'elle serait en guerre avec la Russie.

Toutefois, l'Autriche, bien que rassurée par cette sorte de combat synallagmatique, tient des troupes nombreuses échelonnées sur la frontière serbe, pour être prêtes à entrer, si des événements imprévus venaient à déjouer les combinaisons de la diplomatie.

### Chronique militaire.

Une mission militaire nommée par le ministre de la guerre pour suivre les opérations militaires du côté de l'armée russe vient de partir pour Bucharest.

Cette mission, sous les ordres du général de Courcy, se compose de quatre officiers supérieurs, pris dans les régiments d'infanterie, de cavalerie et du génie.

Le lieutenant-colonel Hervé, du 1<sup>er</sup> régiment de zouaves, et M. Grandin, lieutenant-colonel de cavalerie, font partie de cette mission.

Ces officiers recevront le traitement des officiers en campagne, plus une indemnité de frais de route, fixée à 4,000 fr. par mois.

Nous avons dit que le public s'était ému de voir les fonctionnaires monter la garde le sac au dos. Certains journaux de Paris, en quête d'arguments contre le gouvernement, avaient déclaré que cette mesure avait été prise en vue d'une émeute.

Voici ce que leur répond un journal peu suspect, la *France*, de M. de Girardin :

« Depuis quelques jours, on remarque que les factionnaires ont le sac au dos. A l'enterrement de M. de Tocqueville, la compagnie qui faisait le service était également en tenue de guerre.

« De là une émotion facile à comprendre ; on a voulu voir dans ce fait une préparation à un acte de force.

« Notre impartialité nous commande de dire qu'il y a là une simple confusion, un rapprochement regrettable.

« La guerre de 1870 avait prouvé que le soldat français ne savait plus supporter, comme autrefois, les charges et les fatigues.

« Le général Berthaut fit faire, il y a quel-

ques mois, un travail, qui a été publié dans la *Revue militaire de l'étranger*, sur l'entraînement dans l'armée prussienne.

« Cette remarquable étude prouva qu'en temps de paix les Allemands font porter au soldat les mêmes charges qu'en temps de guerre. Afin d'éviter l'usure des effets, on place des briques dans le sac du soldat.

« A la suite de cette publication et lorsque la situation de l'Europe put faire craindre un conflit, le général Berthaut prescrivit de se rapprocher autant que possible du temps de guerre.

« De longues marches militaires furent entreprises.

« Enfin, une longue circulaire, antérieure à la crise ministérielle, réglementa les marches et prescrivit de faire porter le sac au soldat, non-seulement lorsqu'il est en faction, mais encore dans toutes les circonstances, marche, tir à la cible, manœuvres, exercices, etc.

« Afin d'arriver, sans trop de fatigue, à un entraînement rationnel, le ministre de la guerre entre dans de minutieux détails.

« La première semaine, le sac doit être vide.

« Progressivement, la charge doit augmenter de façon à arriver au poids maximum.

« C'est là une précaution excellente ; elle n'a rien à voir avec la crise que nous traversons, puisque la circulaire est antérieure.

« Il était de notre devoir de donner cette explication et de mettre l'armée en dehors de toutes les préoccupations, de toutes les agitations du jour. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS. — Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance du public que les hommes de l'armée territoriale, appartenant aux classes de 1863, 1862 et 1861, sont invités à se rendre les 3, 10 et 17 juin 1877 à la brigade de gendarmerie de Saumur, pour recevoir du Commandant de cette brigade leur livret individuel, renfermant les titres dont ils doivent être pourvus.

#### LE VOLONTARIAT D'UN AN.

Nous avons déjà fait connaître que les demandes d'admission au volontariat d'un an devront être remises aux préfets des départements, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Nous croyons devoir ajouter que les examens seront beaucoup plus difficiles cette année et qu'on leur donnera le caractère d'un concours.

Le nombre des engagements conditionnels à recevoir dans chaque département sera déterminé d'après le nombre des jeunes gens qui y auront été examinés, et l'admission des jeunes gens dépendra exclusivement du rang qu'ils occuperont sur la liste de classement à la suite du concours.

Le choix des régiments aura lieu, comme l'année dernière, par la voie du tirage au sort, c'est-à-dire que les engagés tireront un numéro fixant l'ordre dans lequel ils pourront faire ce choix dans la liste des régiments désignés pour recevoir les volontaires de leur département.

CLASSEMENT, en 1877, des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis dans le cas de mobilisation de l'armée.

Les chevaux et juments de six ans et au-dessus, les mulets et mules de quatre ans et au-dessus, sont tous examinés par une commission déléguée à cet effet. Cette commission se réunira à Saumur le samedi 2 juin prochain, à 7 heures du matin, sur le Champ-de-Foire.

Sont seuls dispensés de la présentation les animaux refusés définitivement lors du classement de 1876, et qui ont été indiqués comme tels par l'officier, président de la commission, sur le registre de recensement du mois de janvier de la même année.

Un triste accident est arrivé lundi dernier, vers onze heures et demie du matin, dans la commune de la Breille.

Le nommé Henri Charpentier, âgé de 20 ans, domestique à Saumoussay, commune de Chacé, conduisant à Vernol quatorze sacs de farine, a été trouvé mort près de sa charrette renversée, au lieu dit Coupe-Gorge, sur la route départementale n° 46, territoire de la commune de la Breille.

Voici comment, présume-t-on, ce malheur a pu se produire :

Le jeune conducteur, monté sur son char-geant, a pu s'endormir et abandonner son cheval à lui-même, lequel aura voulu prendre le chemin d'exploitation ; mais, ayant tourné trop court, la roue est tombée dans le fossé, et tous les sacs de farine, en versant, ont entraîné Henri Charpentier et l'ont écrasé sous leur poids.

M. l'adjoint au maire de la Breille, après les constatations d'usage, a fait placer le cadavre du jeune domestique dans une charrette et l'a fait transporter chez son maître, M. Chevallier, à Saumoussay.

Le visiteur à l'Exposition d'Angers rencontre sur son passage une vitrine qui a le privilège d'attirer la foule. Devant elle, en effet, malgré soi on s'arrête ; on rencontre là des visages si charmants, aux regards si doux, si expressifs, si naturels, que l'on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration. C'est de la galerie de photographies dont nous parlons ; et nous sommes heureux de constater que c'est l'exposition de notre compatriote, M. Coué, peintre et photographe à Saumur, qui réunit ainsi les suffrages des connaisseurs.

Nous n'avons point à faire l'éloge de ce jeune artiste chez nous : c'est inutile. Ses œuvres sont nombreuses, sa réputation n'a besoin de rien de ce genre ; mais cependant nous ne devons pas laisser passer sous silence les appréciations des nombreux amateurs qui se pressent chaque jour à sa galerie. Il n'en est pas un qui n'ait signalé à son voisin la pureté des épreuves photographiques, le bon goût des poses, la vigueur du coloris, le soin qui a été constant dans tous les détails de l'exécution.

Disons-nous aussi les exclamations admiratives de chacun en présence de tel ou tel portrait ? Oh ! non, ce serait indiscret. Il est reconnu que rarement des collections de photographies réunissent un si bel ensemble de charmantes physionomies.

M. Coué, dont la clientèle est très-étendue, conserve le caractère particulier à ses personnages : la finesse, l'énergie, la bonté, rien ne lui échappe ; c'est la nature prise sur le fait. Dans ces conditions, le succès de M. Coué n'est pas étonnant. Notre photographe a certes des aptitudes toutes spéciales ; mais ses concitoyens lui rendent cette justice qu'il les développe et les entretient par un travail constant et intelligent qui le tient à la hauteur de tous les progrès de son art. Nous ajouterons aussi que l'on est certain qu'il n'a pas besoin du concours d'artistes étrangers pour mettre la dernière main aux portraits qui lui sont confiés et qui ne dépareraient point les salons des photographes en renom de la capitale.

La procession du Sacre, dimanche prochain, coïncidera avec la fête du 50<sup>e</sup> anniversaire de la consécration épiscopale de Notre Saint-Père le Pape Pie IX. A cette occasion, voici le premier paragraphe du dispositif de la dernière lettre pastorale de M<sup>e</sup> l'évêque d'Angers :

« La veille et le matin du dimanche 3 juin, 50<sup>e</sup> anniversaire de la consécration épiscopale de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, on sonnera les cloches dans toutes les paroisses de notre diocèse. »

Dans toutes les villes de garnison, les troupes ont reçu l'ordre de prêter leur concours aux cérémonies religieuses des processions de la Fête-Dieu.

La société de géographie de Lyon a adressé à l'Académie des sciences une demande signée par les présidents des sociétés de Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, tendant à établir dans chaque commune de France une pierre portant l'indication de la longitude, de la latitude du lieu, ainsi que le nom du bassin hydrographique auquel appartient la localité.

Nous ne saurions trop applaudir à la réalisation d'une mesure qui tendrait à répandre dans tous les esprits des notions géographiques exactes.

### Dernières Nouvelles.

Nous avons annoncé la nouvelle que dans les régions gouvernementales était agitée la question de fixer les élections pour la Chambre des députés avant celle des conseillers généraux.

Nous croyons savoir à cette heure qu'on

s'est occupé de la date de ces élections qui auraient lieu, selon toutes probabilités, le 22 juillet prochain.

Une importante nouvelle nous est communiquée à la dernière heure : A la suite de longs pourparlers entre les représentants délégués des trois fractions du parti conservateur, l'accord a été définitivement établi pour les élections générales : dans les départements, le candidat conservateur tout désigné sera celui qui siège à la Chambre, s'il en existe un ; s'il n'en existe pas, les trois groupes conservateurs soutiendront celui qui a obtenu en février le plus grand nombre de voix contre le candidat républicain.

Paris, 34 mai, 9 h., matin.

Les élections législatives précéderont les élections départementales.

L'*Officiel* contient diverses nominations dans la magistrature.

M. Bonnet-Duverdier est poursuivi pour outrages envers le Maréchal dans des réunions.

Hier s'est tenu une réunion très-tumultueuse rue d'Arras.

Les arrestations et les exils sont nombreux à Constantinople. Hobart-Pacha est parti pour bombarder Odessa et Sébastopol.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Chronique Financière.

Bourse du 30 mai 1877.

Les affaires sont à peu près nulles sur toutes les places européennes. Les grands fonds d'Etat n'éprouvent que des variations insignifiantes. Nos fonds publics n'ont varié que de quelques centimes pendant toute la durée de la Bourse, bien que ce soit demain la réponse des primes, et qu'il se soit échangé, pendant le cours du mois, de fortes quantités de rentes avec des écarts de prix considérables. La clôture s'est faite à 69.27 1/2 sur le 3 0/0 et à 104.20 sur le 5 0/0. Les affaires sont encore moins animées au comptant qu'à terme. Les derniers cours au comptant sont 69.25 et 104.15. Le déport du comptant à la liquidation a donc fait place à un léger report. D'une liquidation à l'autre on cote un déport de 0.05 à 0.08 centimes. Les rentes générales ont beaucoup réduit le chiffre de leurs achats et elles n'ont demandé aujourd'hui que 13,000 francs de 3 0/0 et 40,000 francs de 5 0/0. Malgré l'atonie des transactions, les primes dont un et dont 0.50 centimes, fin juin, se négocient avec des écarts considérables. Le 3 0/0 italien n'a pas été plus mouvementé que nos rentes : ouvert à 66.25, il a fermé à 66.50. Les fonds russes étaient faibles. Le 5 0/0 1870 a reculé à 79. Les fonds égyptiens, très-lourds pendant toute la Bourse, se sont un peu relevés à l'approche de la clôture. Très-peu d'affaires, mais cours fermes sur les actions des chemins de fer français et des grandes valeurs industrielles.

(Correspondance universelle.)

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

### GOUTTE ET RHUMATISMES.

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'*Anti-goutteux Boubée* (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Dépôt à Saumur, chez M. PERRIER, pharmacien, place de la Bilange.

**Fumouze-Albespeyres** : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

10<sup>e</sup> ANNÉE.

## LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

**PRIME GRATUITE**  
**MANUEL DES CAPITALISTES**  
Un fort volume in-8<sup>o</sup>.

**PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.**  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.



GRANDS MAGASINS  
de Nouveautés.

# AU PRINTEMPS

28, RUE DE LA TONNERAIE  
Saumur.

MM. BIZERAY et LECOMTE

ont l'honneur d'informer leur nombreuse et fidèle clientèle du retour de leur second voyage de Paris, avec :

- 1° Plusieurs séries de Tissus et Articles Nouveautés ;
  - 2° Une grande quantité d'objets confectionnés de toutes sortes, et notamment les dernières créations de la saison, en
- ROBES, MANTEAUX et COSTUMES.**

**AVIS.**

Notre comptoir des costumes met aussi en vente, au prix de **vingt-neuf francs**, un superbe costume (tissu laine), duquel nous ne donnerons ici aucune description ; nous nous bornerons à dire qu'il serait vendu à son prix réel **cinquante-neuf francs**, nous ajouterons que cette affirmation ne sera contestée par aucune des Dames qui voudront bien la vérifier.

Les Magasins du PRINTEMPS demandent de suite des OUVRIÈRES pour l'atelier et une BONNE LINGÈRE.

Etudes de M<sup>e</sup> VINCENT LE RAY, avoué à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**VENTE SUR LICITATION.**  
EN UN SEUL LOT,  
**D'UNE MAISON ET SES DÉPENDANCES**  
Situées commune de Chemellier.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de la commune de Chemellier, par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche vingt-quatre juin mil huit cent soixante-dix-sept, à trois heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trois mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré :

À la requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Joséphine Lebaron, bouchère, demeurant aux Tuffeaux, commune de Chené-Hutte-les-Tuffeaux, ladite dame veuve en premier mariage de M. Célestin Château, en son vivant marchand boucher, demeurant aux Tuffeaux ;

Demanderesse, ayant M<sup>e</sup> V. Le Ray, pour avoué ;  
Contre :  
M. Hippolyte Château, maçon, demeurant à Thouaré, au nom et comme subrogé-tuteur de Joseph-Edouard Château, mineur, issu du mariage du sieur Célestin Château avec M<sup>me</sup> Joséphine Lebaron ;  
Défendeur, ayant M<sup>e</sup> Albert pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Charles Denouault, propriétaire à Chemellier, subrogé-tuteur ad hoc du mineur Château, sus-nommé, fonctionnaire à laquelle il a été appelé par avis de parents, du onze mai mil huit cent soixante-dix-sept ;

Il sera procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, à la vente de l'immeuble ci-après désigné.

**DÉSIGNATION.**

Une maison, située à Chemellier, composée de deux chambres basses et un petit cabinet, grenier au-dessus couvert en ardoises, quatre caves, jardin renfermé de murs, tenant à la maison ; le tout formant un ensemble, porté au plan cadastral sous les numéros 1422, 1423 et 1426 de la section B, pour une contenance de quatre ares trente-sept centiares, joignant au midi la rue du Cheval-Blanc, au couchant René Moron, au nord et au levant Bodineau.

**MISE A PRIX.**

La maison ci-dessus désignée sera vendue aux enchères publiques, sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges ;

2° A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, poursuivant la vente ;  
3° A M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, co-licitant.  
Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.  
Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-dix-sept.  
Signé : LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent soixante-dix-sept, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES**  
Dont suit la désignation.

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

- 1° Trente-et-un ares de terre, à la Croix-Rouge.
- 2° Trente-huit ares 51 centiares de terre, au Clos-Claudron.
- 3° Cinquante-huit ares 45 centiares de terre, au Pré-Béni.

Commune de Villebœuf.

- 4° Onze ares de terre, à la Séguière.
- 5° Vingt-sept ares 38 centiares de pré, à Panvigne.
- 6° Onze ares de terre, aux Champs-Piau.
- 7° Dix-huit ares de terre, en luzerne, au même lieu, actuellement exploités par les époux Regnier, de la Grande-Rue, commune de Villebœuf.

Commune d'Allennes.

- 8° Quarante-six-ares 50 centiares de pré, en l'Asnière.
  - 9° Vingt-sept ares 30 centiares de pré, au même lieu.
- S'adresser : soit à M. FONTAINE-FLEURY, propriétaire, commune de Saint-Lambert-des-Levés, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (303)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON NEUVE AVEC JARDIN.**

Située rue d'Alsace et habitée par M. Pascal.

S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**A VENDRE PAR JEUX**

**LA PREMIÈRE HERBE DE LA PRAIRIE DE L'ILE-L'ABBÉ**

Appartenant à M. PONNEAU.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, 9, rue Nationale, et sur la prairie, au sieur FOURNEAU, garde. (304)

**A VENDRE**

D'OCCASION,

UN DOG-CART à quatre roues, en bon état, pouvant servir pour voyages. S'adresser à M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans, à Saumur. (293)

ON DEMANDE un cocher avec une femme de chambre ou une cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES ; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmatiques de B<sup>arral</sup>.** Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codez ; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>arral</sup>. Prix : 3 fr.

**Cataplasmes Jouanique**, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

**Capsules Raquin**, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN

**TOILES J. PICHON, Suc<sup>r</sup>**  
ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, SAUMUR

Voulant donner de l'extension à sa maison, M. PICHON vient d'engager un coupeur sortant d'une des premières maisons de France pour la confection des chemises sur mesure, gilet, flanelle, caleçons, etc.

**BLANCHISSERIE DE NEUF**

Procédés du professeur Armand Schaffer et C<sup>o</sup>.

Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux four-crochets, chettes, ou employé ordinairement l'amidon cru et le horax, ce qui est le linge. L'apprêt de la maison J. PICHON n'est pas inconvenient, il est souple, glacé et raidit en séchant ; la poussière et la transpiration n'attaque que l'apprêt, et le tissu se conserve naturellement.

On demande des ouvrières pour la confection de chemises.

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec le plus de succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale en meilleur état possible, soit pour retarder le progrès de certaines incurables :

- Accrété du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinance, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clauds, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fèvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventruses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaives, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des bronches de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jauisse, ictere.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel irréguliers, difficultés des.
- Rhumatismes, douleurs articulaires.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Scrofules, écrouelles, éruptions des.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, réactions.
- Sétions.
- Suppuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, de la tête.
- Ulères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. ; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS**

Guérison radicale et réapparition de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL ; le flacon d'essai : 2 fr. — Le flacon complet : 5 fr. — Ce Topique est employé par les personnes souffrant de destruction immédiate de la vermine sur les personnes souffrant de maladies animales. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et au Citron pour guérir les engelures en deux heures.

DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU.

Saumur, imprimerie de P. CODET.